



Contournement autoroutier d'Arles – Concertation publique

Note de synthèse de la Réunion publique d'ouverture du 9 décembre 2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PROPOS LIMINAIRES :

- Stéphane SAINT-PIERRE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL pour la concertation publique réglementaire et anime les échanges, ouvre la séance et partage les règles de travail et d'échanges à distance à permettre un bon déroulement de la réunion sous un format numérique.

- Madame la Sous-préfète d'Arles, Fabienne ELLUL :
 - Accueille l'ensemble des participants à cette réunion publique d'ouverture de la concertation publique réglementaire du projet de contournement autoroutier d'Arles. Cette réunion marque un moment important puisque s'ouvre, en visioconférence, cette concertation ;
 - Présente les objectifs et caractéristiques du projet ;
 - Rappelle la recommandation du rapport du 25 juin 2013 de la Commission Mobilité 21 qui avait classé le projet en première priorité à l'échelle nationale, en soulignant l'importance majeure qui devait s'attacher au respect des zones sensibles et exploitations agricoles. De même, le Conseil d'Orientations des Infrastructures, dans son rapport de 2018 remis au Gouvernement a également classé ce projet d'infrastructure dans la catégorie des premières priorités nationales ;
 - Présente les enjeux liés à cette concertation, reportée de 6 mois en raison de la crise sanitaire du printemps 2020 : information du public sur l'avancement du projet, écoute de l'expression des habitants et acteurs socio-économiques d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau dans le but d'améliorer la qualité du projet, sa prise en compte des enjeux humains, naturels, agricoles et économiques, et d'identifier à l'issue de la concertation la variante de tracé retenue par le maître d'ouvrage pour la suite des études en vue de l'enquête d'utilité publique.

- Madame la Députée, Monica MICHEL :
 - Remercie les participants présents à cette rencontre importante et attendue ;
 - Rappelle que l'État, maître d'ouvrage, souhaite de nouveau que les débats préparatoires à sa future décision soient à la hauteur des enjeux ;
 - Remercie les techniciens de la DREAL de la transparence et de leur disponibilité pour ces prochaines semaines à l'égard des concitoyens ;

- Rappelle que l'État a fixé la nécessité et l'urgence de ce projet, en lien avec l'expression des acteurs du territoire et que la concertation se tient après une réévaluation des études techniques et leur actualisation au regard des politiques nationales d'aujourd'hui ;
 - Indique que cette concertation se tient en amont de l'enquête d'utilité publique qui n'interviendra qu'après les études fines de la variante de tracé retenue, sur la base des contributions de cette présente concertation ;
 - Encourage à une concertation sans faux-semblant, exemplaire, forte et sincère afin que l'État puisse prendre les bonnes décisions pour ce projet ;
 - Rappelle le processus de concertation continue (ateliers de travail avec les acteurs locaux), engagé par la DREAL en 2019 et ses recommandations de prise en considération des enjeux culturels, environnementaux, humains, agricoles et l'innovation.
- Monsieur le Maire d'Arles, Patrick DE CAROLIS
 - Accueille les participants présents et souhaite que ce temps démocratique permette à chacun de prendre connaissance des enjeux du projet global et de chaque variante de tracé soumise à la concertation, afin de se forger un avis éclairé ;
 - Rappelle que l'objectif du projet est de solutionner différents problèmes, sanitaires, de congestion, de sécurité routière et d'isolement urbain, et qu'il apparaît comme une opportunité à saisir pour la requalification de l'actuelle RN 113 en boulevard urbain, permettant de favoriser les transports en commun, mobilités douces et la végétalisation ;
 - Invite les participants à un débat ouvert, large et respectueux des convictions et intérêts de chacun afin que les services de l'État puissent par la suite arrêter un choix transparent et pertinent ;
 - Remercie la DREAL pour ce temps et la présentation du projet.
- Monsieur le Conseiller régional, Cyril JUGLARET
 - Accueille les participants présents et rappelle que la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur le train et les gares, est intéressée par ce projet structurant pour le territoire ;
 - Appelle à mener ce projet à bien et remercie les services de l'État pour le travail mené et la présentation des évaluations des différentes variantes de tracé dans le cadre du fuseau Sud Vigueirat, objet de la concertation ;
 - Rappelle l'importance d'avoir actualisé toutes les études menées dans les étapes précédentes du projet afin d'avoir des recommandations techniques à jour, notamment en matière d'innovation.
- Monsieur le directeur adjoint de la DREAL PACA, Fabrice LEVASSORT :
 - Rappelle que la DREAL est un service de l'État placé sous l'autorité du préfet de région ;
 - Présente Lionel PATTE, responsable de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage et Julien MENOTTI, responsable d'opérations ;
 - Rappelle que la tenue de la concertation publique se mène en cohérence avec les recommandations gouvernementales, préconisant la garantie de la continuité du service public en cette période de crise sanitaire et le maintien des concertations avec le public ;
 - Indique que la feuille de route du Ministre des Transports demande la réalisation de cette concertation autour de variantes de tracé dans le fuseau d'études précédemment approuvé, contournant Arles par le Sud ;
 - Précise que la DREAL se fixe un haut niveau d'exigence environnemental, de qualité du projet, d'innovation et d'écoute et interaction avec le public et les acteurs dans la phase de conception du projet.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- Fabrice LEVASSORT présente les séquences de cette réunion publique d'ouverture :
 - Modalités de la concertation publique
 - Projet de contournement
 - Variantes de tracé proposées à la concertation
 - Suites de la réunion publique d'ouverture de la concertation
- Il précise qu'un temps d'échanges avec les participants est prévu à l'issue de chacune de ces parties.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 81

RELEVÉ DES ECHANGES :

Partie 1 : Objet, objectifs et modalités de la concertation publique (12')

Voir support de présentation, partie 1, diapositives 8 à 12

Lionel PATTE, responsable de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage, présente l'objet, les attentes du maître d'ouvrage et le périmètre de la concertation publique réglementaire. Il indique les documents mis à disposition pour l'information du public et présente les lieux des expositions publiques, les réunions et permanences ainsi que les modalités pour contribuer et donner son avis sur le projet.

Échanges avec les participants (8')

- Monsieur PAGLIA, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Pays d'Arles, indique que la CCI représente le monde économique qui soutient le projet et rappelle l'importance du projet pour le Pays d'Arles et le contexte économique. Le projet permettra de libérer l'accès au centre-ville et aux zones d'activités commerciales et industrielles, impactées lors d'incidents sur la RN 113. Il indique que le projet renforcera l'attractivité du territoire sur le pôle logistique et les implantations de nouvelles entreprises et renforcera le positionnement stratégique du territoire comme carrefour entre la Méditerranée et le Nord de l'Europe.
- Madame MELY interroge la DREAL et la CCI sur les points suivants :
 - Elle se demande si la période de concertation retenue est la meilleure, compte tenu de la crise sanitaire et le contexte particulier des fêtes de fin d'année, pour favoriser la participation.
 - Elle demande si l'implantation de nouvelles zones logistiques et de hangars correspond à l'avenir souhaité par le territoire arlésien au détriment d'entreprises de proximité
 - La DREAL précise que le premier confinement a conduit à reporter la tenue de la concertation publique réglementaire. Lors de ce deuxième confinement, le retour d'expérience a amené les pouvoirs publics à maintenir la continuité de l'action publique, en permettant la tenue de concertations et enquêtes publique. Le Préfet et la DREAL ont ainsi choisi la mise en place de modalités de concertation sur deux mois en intégrant la période des fêtes de fin d'année avec l'organisation d'un temps plus long et la démultiplication de vecteurs favorisant les interactions avec le public.
 - Monsieur PAGLIA indique que l'objectif est de conforter les zones logistiques sans pour autant les agrandir et que la chaîne logistique permet à chaque commerçant de se faire livrer ses produits et matériel, quel que soit le secteur d'activités concerné.

Partie 2 : Le projet de contournement autoroutier d'Arles (45')

Voir support de présentation, partie 2, diapositives 13 à 22

Lionel PATTE présente les grandes étapes du projet, son calendrier prévisionnel ainsi que les objectifs fondamentaux et caractéristiques du projet de contournement autoroutier d'Arles. Il précise la cohérence de la démarche d'études avec les politiques publiques et présente les caractéristiques du projet.

Échanges avec les participants (35')

- Albert LAUGIER, du quartier Sud Semestres Plan du Bourg précise que cela fait 25 ans que les associations et habitants sont concertées. Il indique que le contournement autoroutier est attendu car ce sont 7 700 personnes qui sont aujourd'hui enclavées avec des difficultés d'accès aux services d'urgence (hôpital, pompiers).
- Un participant (« Julien ») indique être propriétaire sur la route des Salins depuis 2017, à 800 m de la fabrique de riz, suite à un choix de vie réalisé avec sa compagne pour élever leur enfant dans un cadre propice. Il précise que leur agence immobilière leur avait affirmé qu'aucune construction n'était envisagée du fait du caractère protégé du territoire. La dévalorisation de son bien, la dégradation du cadre de vie et les nuisances l'inquiètent puisqu'il se trouvera à 800m du contournement autoroutier. Il souhaite que sa situation soit considérée par la DREAL. Il indique comprendre les arguments, l'intérêt et la stratégie liés au projet et aurait sûrement été amené à y être favorable s'il n'avait pas été dans sa situation de propriétaire riverain du projet.
 - La DREAL invite ce participant à venir échanger sur sa situation personnelle en permanence individuelle. Elle précise également que la réunion thématique Cadre de vie permettra d'échanger et de développer les principes d'insertion du futur projet dans son environnement. Les thématiques du cadre de vie (dont l'acoustique et la pollution) seront éclairées au mieux afin de partager les implications réelles du projet pour les riverains plus ou moins concernés par la réalisation de la nouvelle autoroute.
- Madame RICHERT, habitante de Raphèle sur le quartier Balarin, précise vivre à 100 mètres de l'actuelle RN113 et de la future autoroute. Elle demande à ce que tout soit mis en place pour aider les habitants qui vont subir des impacts négatifs de l'infrastructure à être le moins impactés par le projet. Elle souhaite que des protections comme des murs anti-bruit soient mis en place et que les habitants soient écoutés.
 - La DREAL indique comprendre l'inquiétude que peut représenter pour des habitants la réalisation du projet et rappelle que l'élaboration du projet a vocation à contribuer à réduire les nuisances actuelles subies par les riverains de l'actuelle RN113 sur la partie an aménagement sur place du projet de nouvelle autoroute.
 - La DREAL a conscience de l'importance de diminuer les nuisances pour les habitants de Raphèle et du quartier de Balarin qui se trouvent à proximité de la RN113 actuelle et la voie ferrée.
 - Elle précise qu'elle sollicitera SNCF Réseau afin d'étudier les effets de multi-exposition (route et fer) et proposer des mesures de réduction cohérentes selon l'ensemble des nuisances sonores.
 - La DREAL invite tous les participants dans cette situation à se rendre à la réunion thématique « Paysage et Cadre de vie » du 6 janvier 2020.
- Une représentante de la mairie de Saint-Martin-de-Crau indique que la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau est également impactée par les trafics, dont la majorité provient de l'axe Italie-Espagne et non de Saint-Martin-de-Crau. Elle indique que les camions de la zone sont impactés lors des incidents sur la RN113 avec une congestion importante et que cela provoque des reports sur la voirie secondaire à Raphèle.

- Madame HAMEZ précise être propriétaire depuis un peu plus d'un an d'une habitation située près du rond-point des Saintes-Maries à 600 m de la RN113 actuelle. Elle indique avoir pris rendez-vous avant son acquisition avec la mairie d'Arles pour connaître les projets en cours ou prévus. La mairie leur a précisé qu'aucun projet n'était prévu. Madame HAMEZ souhaite donc exprimer sa colère face à cette situation.
 - La DREAL indique comprendre sa situation et l'invite à prendre rendez-vous au cours d'une permanence individuelle pour évaluer et objectiver les conséquences potentielles du projet de contournement autoroutier sur sa situation personnelle. Une bande d'études du projet de contournement figure au PLU actuel d'Arles, et le périmètre a vocation à être actualisé au regard de la variante fine de tracé qui sera retenue à l'issue de la précédente concertation publique.

- Monsieur GUICHARD, directeur des Arrosants de la Crau, précise que l'organisme est gestionnaire du Canal de Craonne qui alimente le territoire en eau potable avec 400 000 habitants qui en sont bénéficiaires. Il précise que l'enjeu de l'eau a été pris en considération dans l'ensemble des documents mis à disposition par la DREAL. Il souhaite profiter de cette rencontre pour rappeler ce point de vigilance important dans un territoire où le système de transport d'eau est très fin, complexe et permet d'alimenter les habitants et de participer à l'écosystème en alimentant les paysages, la biodiversité, les zones humides et la nappe. Il a conscience que les élus ont cet enjeu en tête et précise vouloir travailler dans le détail avec la DREAL sur la poursuite du projet, pour que l'élaboration du projet puisse permettre d'éviter au maximum les impacts. Il souhaite également que les pratiques agricoles puissent être maintenues grâce à une transparence hydraulique et une transparence pour la circulation des personnes.
 - La DREAL indique que le projet est élaboré en prenant en considération tout ce qui concourt au bon fonctionnement du territoire et qu'elle a effectivement pris en compte les systèmes d'irrigation et toutes les infrastructures existantes. Elle indique être tout à fait disposée à échanger dans le détail avec les différentes structures de gestion hydraulique afin de prendre en considération au mieux ces enjeux pour la suite de la conception du projet, notamment par la poursuite des ateliers de travail « Hydraulique » de la concertation continue, comme fait depuis 2019

- Delphine MANZI, habitante à Arles, s'interroge sur la nature du projet. Elle constate qu'un état des lieux a été mené dans le cadre des études du projet sur l'environnement, sur la qualité de l'air, sur la problématique du passage de camions sur le territoire et que ces constats ont confirmé la nécessité d'un projet autoroutier. Elle souhaiterait savoir si des scénarios alternatifs ont été étudiés notamment avec un projet plus tourné vers le fret, par voie d'eau ou ferroviaire. Elle souhaite savoir si ce projet permettrait de contribuer à la requalification de la RN113 avec la création de parkings relais pour favoriser les enjeux décrits d'intermodalité.
 - La DREAL indique qu'elle partage les orientations d'un développement du transport de marchandises multimodal. Elle rappelle que différents projets ferroviaires et d'amélioration portuaire, notamment pour le transport de marchandises, sont bien pris en considération à l'horizon de réalisation du contournement, en situations comparées avec ou sans projet. Les hypothèses prises montrent, malgré tout, des perspectives d'augmentation du trafic routier sur les prochaines années, même si la croissance annuelle est bien moindre que ce qu'elle était sur les 20 dernières années. Le projet de contournement autoroutier d'Arles répond à des enjeux de transport que la réunion publique thématique « Déplacements » du 11 décembre pourra permettre d'éclairer plus en profondeur.
 - Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, conseillère municipale et vice-présidente de l'agglomération ACCM, indique, à propos de la requalification de la RN 113, qu'il existe avec le projet de contournement une véritable opportunité pour créer un plan de mobilité en lien avec la libération de l'emprise du trafic de transit sur la RN113 actuelle. Des projets de voies de bus réservées, de pistes cyclables vont

être étudiés afin de favoriser le report-modal et créer une plus-value pour les arlésiens. La réalisation du projet de contournement autoroutier est une condition nécessaire à une démarche de réelle requalification urbaine de l'actuelle voie rapide en traversée d'Arles.

- Laurent ISRAELIAN, élu de la Chambre d'Agriculture excuse son président qui n'a pas pu se joindre à la réunion. Il précise que la Chambre d'agriculture est favorable à un projet autoroutier qui se situerait dans les emprises de la RN113 actuelle. Il rappelle que l'équivalent d'un département en France disparaît en surface agricole tous les 10 ans du fait de l'urbanisation. A l'échelon régional, de nombreux projets impactent les terres agricoles (Clésud-Grans, liaison Fos-Salon) et le projet de contournement autoroutier d'Arles impactera les terres agricoles avec une partie notamment en Foin de Crau classé AOP. Il rappelle que le Président de la République Emmanuel Macron a rappelé le besoin de souveraineté alimentaire. En ce sens, il souhaiterait que de nouvelles possibilités soient envisagées.
 - La DREAL indique qu'un travail de concert avec la Chambre d'agriculture est mené depuis des années dans le cadre de l'élaboration du projet. La DREAL indique que l'ordre de grandeur des besoins en foncier agricole est de l'ordre de 10 à 150 hectares, dépendant de la variante de tracé en intégrant l'estimation des équipements connexes hors emprises routières, et des effets indirects type délaissés agricoles ;
 - La DREAL rappelle qu'aux mesures de compensations individuelles prévues pour chaque exploitant concerné, s'ajouteront désormais des mesures de compensation collective des impacts résiduels à l'échelle des filières (pistes d'actions à définir au regard de l'étude préalable à l'agricole qui sera menée sur la solution retenue) ;
 - LA DREAL partage sa volonté de pouvoir continuer à travailler avec la Chambre d'Agriculture en 2021 et rappelle que l'agriculture est l'un des trois enjeux principaux considérés dans la comparaison des variantes de tracé.

Partie 3 : Les variantes de tracé proposées à la concertation (50')

Voir support de présentation, partie 3, diapositives 23 à 40

Julien Menotti, responsable d'opérations présente les solutions alternatives au projet de contournement que la DREAL a fait étudier ou actualiser en 2020 par des experts indépendants, suite aux demandes des participants à la concertation continue de 2019. Il indique que les résultats des études confirment la pertinence du choix du fuseau d'études Sud Vigueirat par rapport à d'autres options de passages ou alternatives au projet. Il précise que les rapports d'études sont disponibles sur le site internet du projet : www.contournementarles.com. En lien avec les résultats de ces études, la DREAL poursuit ainsi le processus de travail progressif engagé au sein de ce fuseau Sud Vigueirat, conformément à la commande ministérielle passée.

Après la présentation du fuseau Sud Vigueirat et de la méthodologie ERCA (**éviter**, réduire, compenser, accompagner) mise en œuvre dans le processus d'élaboration progressif du projet, la DREAL présente les variantes de tracé proposées à la concertation au sein de trois secteurs en tracé neuf, ainsi que les principes d'aménagement sur place de la RN113 au droit de Saint-Martin-de-Crau et Raphèle qui ne fait pas l'objet d'une variante de tracé. La DREAL présente les critères de comparaison des variantes ainsi que la synthèse des résultats de cette comparaison menée en 2020. Elle précise la variante préférentielle du maître d'ouvrage dans le cadre de cette analyse, sur chacun des secteurs.

Échanges avec les participants (35')

- Le représentant du CIQ de la Roquette fait part de sa satisfaction de participer à cette concertation. Il indique que l'appréciation et la perception du projet peuvent différer en fonction de la date d'installation des personnes sur le territoire. Le CIQ a participé à la

concertation depuis le début du projet et les options sur le fret fluvial ou ferroviaire ont été étudiées et se révèlent compliquées ou impossibles à mettre en place. Il rappelle que lors du confinement, le ravitaillement du pays par la route a été décisif.

- La DREAL PACA indique que la réunion thématique Déplacements du vendredi 11 décembre permettra d'échanger plus en détails sur ces enjeux de mobilité, tous modes confondus.
- Pierre VETILLART, ancien élu à la Ville d'Arles, souhaite aborder les mesures qui sont prises à court terme et précise que l'État et la DIRMED avaient été rencontrés ces dernières années pour échanger sur les mesures à prendre en attendant la réalisation du contournement (limitation de la vitesse à 70km/h, interdiction du trafic de transit, etc.). Il se demande ce qui empêcherait d'interdire la traversée de la ville d'Arles afin de pouvoir l'embellir et renouveler cette traversée actuellement dégradée. Quelles solutions pourraient être prises, indépendamment de la réalisation ou non du projet ?
 - La DREAL PACA indique des mesures sont possibles pour atténuer certains problèmes et que les services de l'État ont mis en œuvre des solutions et continuent à en étudier d'autres. Pour exemple, la vitesse générale est limitée à 90km/h, un radar a été remis en place pour assurer le respect des limitations de vitesse et des mesures d'entretien sont prises afin de modérer les nuisances. Néanmoins, ces nuisances ont un caractère structurel et les mesures prises ne permettront pas de résoudre les problèmes liés à la surcharge de trafic sur un itinéraire de plus en plus sous-dimensionné.
 - Concernant la mesure d'interdiction du trafic poids lourds, la DREAL rappelle qu'elle a fait étudier cette mesure d'exception et invite les participants à prendre connaissance du rapport publié sur le site internet du projet. Plusieurs scénarios d'interdiction du trafic poids lourd en transit, plus ou moins volontaristes, y sont éclairés La DREAL indique que cette étude permet de conclure qu'une mesure d'interdiction ne peut juridiquement être qu'une mesure d'exception et proportionnée à l'objectif recherché. Dans le cas présent, l'interdiction des poids lourds en transit sur l'A54 consisterait à reporter le trafic sur l'itinéraire Salon – Orange – Nîmes avec des effets plus importants pour les riverains plus nombreux sur l'itinéraire de report. En effet, le passage des poids-lourds par l'A7/A9 induirait un allongement du trajet de plus de 50km et reporterait des nuisances sur ces axes et leurs riverains, notamment le long de l'itinéraire et à Orange et Avignon. Dans ces conditions, le juge pourra annuler une telle mesure qui serait assurément considérée comme disproportionnée. La DREAL a donc considéré cette option comme n'offrant pas de perspectives crédibles, sans même aborder la question de l'acceptabilité par les collectivités concernées par ce report.
- Odile CROMBE, représentante de l'association « Tous pour le Contournement autoroutier maintenant », indique suivre le projet depuis le commencement de son élaboration. Elle souhaite souligner des informations présentées dans le dossier support de concertation qui accentuent l'urgence de la réalisation du projet en termes de sécurité routière, de pollution et souligne l'opportunité du développement économique et social que le projet constitue. Elle se réjouit ainsi de la relance du processus et indique que les membres de l'association seront actifs dans l'accompagnement de la réflexion concernant la requalification de la RN113, dont le trafic résiduel de 30 000 véhicules par jour lui semble encore trop significatif. Elle souhaite que les moyens soient mis en œuvre pour inciter les usagers à ne pas emprunter cette voie.
 - La DREAL indique que cette concertation a pour objectif de prendre en considération les avis, positifs et négatifs, qui permettront de prendre en compte les besoins et aider à d'une part améliorer les effets positifs du projet et d'autre part à en réduire les impacts négatifs possibles. L'étude de requalification et l'étude du contournement sont et seront menées en cohérence.
 - Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, représentante de la Ville d'Arles, indique que la requalification de la RN 113 est un thème structurant pour la Ville. Le report modal,

notamment le fret ferroviaire n'est pas antinomique avec le projet de contournement autoroutier. L'aménagement de la RN 113 aura vocation à dissuader les véhicules qui auraient pu être incités à continuer d'emprunter la voie, grâce à un aménagement permettant le développement des mobilités douces et favorisant un report modal.

- Un participant (« Albert »), habitant d'Arles, au SAMBUC, indique que le projet de contournement ouvre un chantier pour les déplacements transversaux car du SAMBUC à Saint-Martin-de-Crau ou à Beaucaire, la ville d'Arles devra être contournée, puisque des déplacements nécessaires, indépendamment de la réalisation du contournement autoroutier d'Arles.
- Monsieur JACQUOT, adjoint à la mairie de Saint-Martin-de-Crau, indique qu'il participera activement à la concertation. Concernant la section en aménagement sur place, il précise que la RN113 est située à 50 mètres d'habitations sur Saint-Martin-de-Crau et que les études mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air projetée à l'horizon 2028 si aucune mesure n'est prise. Il souhaite que des mesures soient prises (par exemple limitation de vitesses) pour garantir la qualité du cadre de vie, en reprenant les acquis des études antérieures : rehaussement des talus, revêtement adapté, mur anti-bruit, Il craint également que l'autoroute soit rendue payante, notamment pour les personnes circulant entre Arles et Saint-Martin-de-Crau et souhaite que cette portion reste gratuite.
 - La DREAL confirme qu'elle tient compte du besoin d'améliorer la situation existante, y compris sur Saint-Martin-de-Crau avec le réaménagement sur place.
 - Concernant le péage, la DREAL indique connaître l'attente forte du territoire sur cette question et précise que les études menées se font sur un schéma de maintien de la gratuité pour les échanges locaux entre Saint-Martin-de-Crau et Arles.
- Jean-Claude ARNAUD, habitant de Trinquette, précise être proche de la RN113 sans ressentir trop de nuisances. Adhérent de l'association « Tous pour le contournement autoroutier maintenant », il souhaite disposer de compléments d'information sur la requalification de la RN 113, les délais à prévoir pour rendre effective la requalification et désire que l'étude lancée par la Ville d'Arles permette la participation de chacun, au même titre que la démarche engagée par la DREAL qui lui paraît être une réussite. Il souhaite disposer d'un complément d'information sur la date de mise en service du projet de contournement.
 - Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, représentante de la Ville d'Arles, précise que le projet de requalification est lancé (procédure d'appels d'offres en préparation) et rappelle que des échanges ont eu lieu avec des membres de l'association à ce propos. L'étude sera lancée lors du premier trimestre de 2021 pour des premiers résultats à la fin d'année 2021 et des approfondissements en 2022. Des échanges sont prévus durant l'étude avec les différents acteurs du territoire qui le souhaiteront.
 - La DREAL indique que les recommandations du COI (que le gouvernement a faites siennes) a donné un objectif de mise en service entre 2028 et 2032. La DREAL, conduit l'élaboration du projet avec une hypothèse pour l'évaluation des effets d'une mise en service en 2028, conformément au calendrier général qui sera présenté plus loin.

Partie 4 : L'organisation de la concertation de décembre 2020 – janvier 2021 (20')

Voir support de présentation, partie 4, diapositives 41 à 45

La DREAL présente le dispositif détaillé des réunions publiques et permanences et invite les participants à s'inscrire, notamment aux permanences individuelles pour les personnes qui souhaitent avoir des échanges personnalisés.

Échanges avec les participants (15')

- Delphine MANZI regrette que des réunions ou permanences aient lieu parfois en après-midi, excluant les personnes qui souhaiteraient y participer. Elle souhaite savoir si un dispositif est prévu pour pallier ces manques.
 - La DREAL indique que des choix ont été faits en termes de plages horaires pour les réunions publiques et les permanences dans le but de favoriser la participation de tous en évitant de prévoir l'ensemble des échanges en journée, ou en soirée. Une majorité de réunions publiques plénières est organisée en soirée. Concernant les permanences, leur durée est prévue sur 15 à 20 minutes environ par participant. En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, la visioconférence est possible si la personne est en capacité de se libérer sur ce créneau-là, sans forcément se déplacer.
- Un participant (« Julien ») souhaite qu'une adresse mail lui soit communiquée pour contacter la DREAL et faire un transfert de fichiers, au regard de sa situation. La DREAL indique qu'il peut formuler sa question et transmettre ses coordonnées en remplissant le formulaire de contribution sur le site www.contournementarles.com et qu'il sera recontacté par la DREAL.

Partie 5 : Clôture de la réunion et suites

LA DREAL remercie les participants pour cette première réunion publique d'ouverture de la concertation sur le projet de contournement autoroutier d'Arles et précise qu'un dispositif dense a été mis en place sur deux mois afin de favoriser les échanges.

La DREAL encourage les participants à informer de la démarche autour d'eux afin de favoriser des échanges productifs lors de ces deux mois de concertation et permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de contribuer. La DREAL souhaite disposer suite à cette concertation d'éléments permettant de retenir le meilleur tracé et des pistes à approfondir encore d'ici l'enquête publique pour répondre aux problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire.

Nota (« retour sur l'organisation logistique de cette première réunion ») : 6 participants remercient via le tchat la DREAL pour cette première réunion et 2 participants indiquent au maître d'ouvrage de prêter attention à la qualité de son audio en vue des prochaines réunions.